

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 480-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 480-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

- 1. QU'un projet de règlement décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la Municipalité des Cèdres a été présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.
- 2. QU'UN avis public résumant le projet de règlement et annonçant son adoption a été dûment publié le 21 janvier 2022;
- 3. QUE le règlement numéro 480-2022 se résume comme suit :
 - Le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du Conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.
 - Les valeurs éthiques des membres du Conseil dans ce code sont les suivantes :
 - ✓ Intégrité des membres du conseil;
 - ✓ Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
 - ✓ Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - ✓ Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
 - ✓ Loyauté envers la Municipalité;
 - ✓ Recherche de l'équité.
 - Ce règlement instaure des normes de comportement pour prévenir les conflits éthiques, les conflits d'intérêts, gérer l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat.



Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.gc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 11e jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 480-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 11 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11e jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Secrétaire-trésorier